



ORDRE DES
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC

**APPEL DE CANDIDATURES – ADMINISTRATRICE OU ADMINISTRATEUR
DE L’OTPQ POUR LA RÉGION ÉLECTORALE 1**

Destinataires :	À tous les technologues professionnels ayant leur domicile professionnel principal dans la région électorale 1 (régions administratives de Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
Objet :	Appel de candidatures – Administratrice ou administrateur pour la région électorale 1 (un poste à pourvoir) Conseil d’administration de l’Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ)
Date :	13 avril 2021

Vu l’absence de candidatures lors de la période de mise en candidature pour le poste d’administrateur ou d’administratrice de la région électorale 1 dans le cadre des élections 2021 au conseil d’administration de l’OTPQ et conformément à l’article 77 du Code des professions, l’OTPQ est à la recherche d’**un ou d’une membre** ayant son domicile professionnel dans cette région pour un mandat de quatre (4) ans.

Date limite de réception des candidatures : 1^{er} juin 2021, à 16h.

MANDAT

Les administrateurs doivent agir au mieux des intérêts de l’OTPQ, dans le respect de sa fonction principale, soit d’assurer la protection du public.

Le conseil d’administration est chargé de la surveillance générale de l’Ordre ainsi que de l’encadrement et de la surveillance de la conduite des affaires de celui-ci.

Le conseil d’administration est également chargé de veiller à l’application des dispositions du Code des professions et des règlements. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l’Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l’Ordre réunis en assemblée générale.

Le conseil d’administration tient six réunions régulières par année, lesquelles se tiennent généralement le vendredi. Les administrateurs sont rémunérés pour leur participation aux réunions. Cette rémunération est versée sous forme d’allocations de présence telles qu’approuvées par les membres réunis en assemblée générale.

MISE EN CANDIDATURE

- Les candidats et candidates doivent soumettre au secrétaire de l'OTPG leur curriculum vitae, lequel doit être accompagné en pièce jointe et en format électronique JPEG ou GIF de leur photographie.
- Seuls peuvent être candidats les membres de l'Ordre qui sont inscrits au Tableau et dont le droit d'exercer des activités professionnelles n'est pas limité ou suspendu et qui ne sont pas administrateurs ou dirigeants d'un organisme ayant pour objet principal la promotion des droits ou la défense des intérêts des technologues professionnels.
- Les candidats et candidates doivent avoir leur domicile professionnel principal dans la région électorale 3.

TRANSMISSION DE LA MISE EN CANDIDATURE

Le curriculum vitae et la photographie du candidat ou de la candidate doivent être transmis à l'attention du secrétaire de l'OTPG, par courriel, à l'adresse : oyounes@otpg.qc.ca

DATE LIMITE

Les candidats et candidates doivent soumettre leur candidature **d'ici le 1^{er} juin 2021 à 16 h.**

PROCESSUS DE NOMINATION

L'administrateur de la région 1 sera nommé lors de la séance du conseil d'administration du 4 juin 2021. S'il y a plus d'un candidat, l'administrateur est désigné au moyen d'un vote tenu au sein des membres du conseil d'administration.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin en 2025.